



COMPTE - RENDU

Réunion du Comité Syndical du 28/09/2017

Présents :

- L'Isle d'Espagnac : Laurence AUBARET SAUVEUR, titulaire – Geneviève VERBOIS ANQUETIL
- Mornac : Guillaume MARSAT, Président, Isabelle DESMORTIER, titulaire
- Ruelle : Alexia RIFFÉ, titulaire
- Touvre : Jacques PIOT, titulaire

Pouvoir : Catherine DESCHAMPS, titulaire a donné pouvoir à Alexia RIFFÉ, titulaire

Secrétaire de séance : Geneviève VERBOIS ANQUETIL

Demande du Président d'ajouter à l'ordre du jour la création d'un poste d'adjoint d'animation de première classe au 1^{er} janvier 2017 suite à une transmission tardive du centre de gestion – Ajout accepté par l'assemblée.

Annulation de du point concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie faute d'offres.

1) Délibération portant décision modificative N° 1 au BP 2017 – section de fonctionnement

Monsieur le Président propose :

- un transfert de crédit du chapitre 012 vers le chapitre 65, afin de prendre en compte une demande de la trésorerie de constater au compte 651 les renouvellements de certificats informatiques qui ne sont plus des achats (antivirus, creative cloud) pour une valeur de 1800€
- un transfert de crédit du chapitre 012 vers le chapitre 66 pour constater les frais de ligne de trésorerie non prévus au BP, pour une valeur de 30€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Prévu au BP 2017	Propositions du Président	Total article (après DM)
<u>DEPENSES</u>			
CHAPITRE 012 : SALAIRES ET CHARGES DU PERSONNEL			
<i>article 6411 : personnel titulaire</i>	1 028 371,00 €	- 1 830,00 €	1 026 541,00 €
CHAPITRE 65 : AUTRE CHARGES DE GESTION COURANTE			
<i>article 651 : redevance pour licences, logiciel,.....</i>	0 €	1 800,00 €	1 800,00 €
CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES			
<i>article 6688 : autres charges financières</i>	0 €	30,00 €	30,00 €
total dépenses de fonctionnement	1 028 371,00 €	- €	1 028 371,00 €

L'assemblée est invitée à en délibérer

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 proposée ci-dessus ;

2) Délibération autorisant la création de deux postes d'adjoints d'animation principaux

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Conformément à la délibération du SIVU, n° 2015-01 du 19 février 2015 portant détermination des taux de promotion pour avancement de grade.

Compte-tenu de la réussite à l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de deuxième classe de deux agents du SIVU, Monsieur le Président propose :

- la création de deux postes d'adjoint territorial d'animation Principal de 2^e classe à temps complet au 1^{er} novembre 2017.
- la suppression de deux postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet à compter de la nomination de l'agent dans son nouveau grade et après avis du Comité Technique.

Il précise que les crédits nécessaires sont inscrits dans le Budget primitif 2017.

L'assemblée est invitée à en délibérer

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la création de deux postes d'adjoint territorial d'animation Principal de 2^e classe à temps complet
et AUTORISE la suppression de deux postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet après avis du Comité Technique

3) Délibération autorisant la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ere} classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Conformément à la délibération du SIVU, n° 2015-01 du 19 février 2015 portant détermination des taux de promotion pour avancement de grade.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer un emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à la date du 1^{er} janvier 2017, afin de permettre de nommer un agent suite à avancement de grade notifié tardivement par le centre de gestion.

Il précise que l'emploi vacant sera supprimé après nomination de l'agent dans son nouveau grade et après avis du CT.

L'assemblée est invitée à en délibérer

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de première classe à temps complet,
AUTORISE la suppression du poste sous réserve de l'avis du CT

4) Délibération portant adoption de la grille de tarification animation jeunesse

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que des modalités de tarification ont été proposées pour l'Animation Jeunesse lors du dernier comité syndical. Au cours de l'été l'équipe de l'animation jeunesse,

a pu préfigurer l'impact de ces modalités et a proposé des aménagements afin de s'adapter au mieux aux contraintes budgétaires du service et aux pratiques des usagers.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter la politique tarifaire suivant pour l'animation jeunesse en lieu et place de la délibération prise le 27 juin 2017:

- **Suppression de l'adhésion annuelle** (déjà actée en juin 2017 et maintenue)
- **Tarif forfaitaires journées (non dégressifs) pour les activités sur site et sans prestations extérieures :**

Type d'activités	Tarif SIVU	Tarif Hors SIVU
Après-midi avec atelier libre, soirée avec repas partagé	0.50 €	1€
Après-midi avec ateliers sportif, culturel, scientifique et party game animés par l'équipe AJ	1 €	2€
Après-midi avec atelier créatif et technique, ateliers cuisines animés par l'équipe AJ (AJ fournit les ingrédients) 8 places	2.50 €* 2.50 €*	4 €* 4 €*
Soirée avec repas pris en charge par l'AJ	5 €	7€
Journée ou demi-journée avec micro-projet jeunes, actions d'intérêt collectifs (aménagement du local, travaux, animation d'atelier, organisation d'événement...)	Gratuit	Gratuit

**supplément éventuel pour du matériel couteux*

- **Tarifs dégressifs en fonction du QF pour les sorties, mini-camps ou ateliers avec prestataires extérieurs** (déjà actés en juin 2017 et maintenus)

Quotient familial	Pourcentage de la participation familiale
< 455 €	30% du coût de l'animation
De 456 à 580 €	35% du coût de l'animation
De 581 à 730 €	38% du coût de l'animation
De 731 à 880 €	42% du coût de l'animation
De 881 à 1105 €	47% du coût de l'animation
De 1106 à 1330 €	53% du coût de l'animation
De 1331 à 1555 €	60% du coût de l'animation
1556 à 1780 €	68% du coût de l'animation
> 1781 €	80% du coût de l'animation
Non allocataire	80% du coût de l'animation

Hors SIVU	100% du coût de l'animation
-----------	-----------------------------

- Afin de limiter l'absentéisme après réservation il est proposé :
- de facturer toute absence non justifiée au tarif de l'activité prévue,
 - 1€ pour les résidents Sivu sur la réservation d'activités gratuites
 - 2€ pour les hors Sivu sur la réservation d'activités gratuites.
- de faire payer au moment de la réservation toute réservation mensuelle inférieure à 10 € et de maintenir la facturation au mois échue pour les factures supérieures. (déjà acté en juin 2017 et maintenu)

Date d'application : 1er octobre 2017

L'assemblée est invitée à en délibérer

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

ADOpte la politique tarifaire ci-dessus en lieu et place de la délibération N° 2017-20 prise le 27 juin 2017

5) Délibération portant décision modificative N° 1 au BP 2017 – section de fonctionnement

Monsieur le Président propose :

- un transfert de crédit du chapitre 012 vers le chapitre 65, afin de prendre en compte une demande de la trésorerie de constater au compte 651 les renouvellements de certificats informatiques qui ne sont plus des achats (antivirus, creative cloud) pour une valeur de 1800€
- un transfert de crédit du chapitre 012 vers le chapitre 66 pour constater les frais de ligne de trésorerie non prévus au BP, pour une valeur de 30€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Prévu au BP 2017	Propositions du Président	Total article (après DM)
<u>DEPENSES</u>			
CHAPITRE 012 : SALAIRES ET CHARGES DU PERSONNEL			
<i>article 6411 : personnel titulaire</i>	1 028 371,00 €	- 1 830,00 €	1 026 541,00 €
CHAPITRE 65 : AUTRE CHARGES DE GESTION COURANTE			
<i>article 651 : redevance pour licences, logiciel,.....</i>	0 €	1 800,00 €	1 800,00 €
CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES			
<i>article 6688 : autres charges financières</i>	0 €	30,00 €	30,00 €
total dépenses de fonctionnement	1 028 371,00 €	- €	1 028 371,00 €

L'assemblée est invitée à en délibérer

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 proposée ci-dessus ;

5) Echanges sur l'évolution des rythmes éducatifs et les TAP pour septembre 2018

Afin de maintenir la cohérence territoriale instaurée au sein du SIVU dans le cadre du PEDT Monsieur le Président invite les élus délégués à informer le Comité syndical des évolutions envisagées et/ou souhaitées à l'échéance de la rentrée de Septembre 2018 dans leurs communes respectives sur :

- Le maintien ou non de la semaine de 4.5 jours ou le retour à 4 jours d'école
- Le maintien ou non des TAP
- L'organisation globale des temps périscolaires

Cet échange vise également à définir ensemble les modalités et le calendrier de consultation des différents partenaires du PEDT, pour la définition et l'organisation des rythmes scolaires.

Les représentants des communes de L'Isle d'Espagnac, Mornac et Touvre font part d'une tendance vers un retour à la semaine de 4 jours.

La commune de Ruelle s'orienterait plutôt vers un maintien du rythme actuel et des TAP mais serait prête à étudier un dispositif et un rythme scolaire incluant l'intervention du SIVU sur les temps périscolaires.

Il est demandé au SIVU de mener une enquête commune auprès des familles sur L'Isle d'Espagnac, Mornac et Ruelle afin permettre aux communes de se prononcer sur cette question au plus tard début 2018.

6) Echanges sur la SPL

Point d'étape

- Attente retour CAF suite à entretien avec le Grand Angouleme
- Préfecture : a priori pas d'obstacle (il existe déjà 12 SPL enfance /jeunesse en France)
- Rencontre d'une SPL et échanges téléphoniques avec 3 autres spl
- Réunion et échanges avec FedEPL => nouveau calendrier avec une création
- prévue le 1^{er} juillet 2018.

QUESTIONS DIVERSES :

- **fermetures 2018 : après échanges le comité syndical valide le calendrier de fermetures ci-dessous :**

	centre de loisirs	AJ	MPE	ADMIN	
Lundi 2 au 5 janvier 2018	ouvert	fermé	ouvert	ouvert	
Lundi 30 juillet au vendredi 3 août 2018	ouvert	fermé	ouvert	ouvert	
Lundi 6 au vendredi 18 août 2018	ouvert	ouvert	fermé	ouvert	
Vendredi 2 novembre 2018	fermé	fermé	fermé	fermé	1 pont offert 02-nov
lundi 24 décembre 2018 au mardi 1er janvier 2019	fermé	fermé	fermé	fermé	1 pont offert 24-déc

- **Information sur la signature d'un bail avec un particulier pour la location à l'année d'un garage situé dans le quartier de St Cybard à Angoulême.**

- **Evénements du SIVU à venir :**
 - **14/10/2017 : Fête de la Science au Centre de loisirs**
 - **21/11/2017 : Conférence sur les enfants et les écrans - Théâtre de Ruelle**
 - **2/6/2017 : Fête du jeu à Mornac**